

CHANÇAY

INDRE-ET-LOIRE

37210



Téléphone 02 47 52 93 17
Télécopie 02 47 52 25 83



SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Comme suite à la circulaire de Monsieur le Préfet du 29 août 2016, nous mettons en place les mesures suivantes, à compter du **lundi 12 septembre 2016** :

- un périmètre est mis en place aux abords des établissements scolaires interdisant le stationnement des véhicules. Nous condamnons les places de stationnement aux abords de la cour. La place handicapée est déplacée. Nous vous incitons fortement à ne pas utiliser le parking de l'école mais à privilégier l'arboretum pour votre stationnement.
- Les parents des enfants des classes élémentaires (CP au CM2) ne seront plus autorisés à pénétrer dans l'école. L'accès aux bâtiments est dorénavant interdit.
- Les regroupements de personnes aux abords des établissements scolaires sont interdits.
- Lors des temps périscolaires, matin et soir, une vérification systématique d'identité des personnes peut être effectuée. L'accès à la garderie entre 7h15 et 8h20 et entre 16h45 et 18h30 ainsi que le vendredi de 15h45 et 18 h30 se fait dorénavant par le portillon de l'école. Merci d'utiliser l'interphone pour entrer ou sortir en déclinant votre identité. **La signature en garderie à l'arrivée et au départ sera obligatoire par le parent ou l'accompagnateur de l'enfant.**
- Nous vous demandons d'être vigilants et de signaler tout comportement, véhicule ou objet suspects.

Comptant sur votre compréhension et votre esprit civique,

Bien cordialement.

Fait à Chançay, le 09 septembre 2016



Le Maire,
François LALOT